



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le **15 FEV. 2024**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Fleurieux-sur-l'Arbresle approuvé le 14 mars 2014.

À ce titre, et afin d'examiner le projet de crématorium créé par cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie le 15 janvier 2024.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Fleurieux-sur-l'Arbresle concerne la construction d'un crématorium en zone agricole sur la parcelle AA27 à Fleurieux-sur-l'Arbresle. Ce secteur d'environ 9 934 m² sera intégré en zone urbanisée Ue.

La déclaration de projet a démontré l'intérêt général du projet, la nécessité d'un crématorium étant justifiée par la demande actuelle et l'absence de crématorium dans l'Ouest lyonnais. La mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser » pour le choix du tènement retenu est démontrée dans le dossier.

Au regard des éléments présentés, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis un avis favorable sur le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-préfète en charge du Rhône-Sud,
Présidente de la CDPENAF

Charlotte CRÉPON
pour la préfète,
La sous-préfète en charge du Rhône-sud

Charlotte CRÉPON

Monsieur Diogène BATALLA
Maire de Fleurieux sur l'Arbresle
21 place Benoît Dubost
69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE